

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2025_03_04

Sur convocation en date du 20 mars 2025, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2025 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Marie-Andrée PERROT donne procuration à Monsieur Christian VOVILIER

Madame Aline WEYL donne procuration à Madame Cathy PIVET

Madame Émilie MONNET donne procuration à Madame Béatrice CHATELAIN

Absent : André DELARUE

Secrétaire de séance : Georges PARRY

Mise en ligne le :

Approbation du compte financier unique 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le rapport de présentation du Compte financier unique pour l'année 2024 du budget CCAS ;

Vu le compte financier unique 2024 du budget CCAS ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents ;

PREND ACTE de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté 2023	1 810,43 €
Dépenses de l'exercice	- €
Recettes de l'exercice	- €
Résultat de l'exercice	- €
Résultat total d'investissement	1 810,43 €
Reste à réaliser	
Dépenses	- €
Recettes	- €
solde	- €
Excédent d'investissement reporté en recette d'investissement 2025	1 810,43 €

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2025_03_04

FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté 2023	24 887,31 €
Dépenses de l'exercice	86 725,88 €
Recettes de l'exercice	80 575,00 €
Résultat de l'exercice	- 6 150,88 €
Résultat total de fonctionnement	18 736,43 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A affecter au compte 002 recette de fonctionnement 2025	18 736,43 €

À l'unanimité (12 voix pour)

APPROUVE le compte financier unique 2024 du Centre communal d'action sociale de Péronnas.

DONNE pouvoir à madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 27 mars 2025.

La Présidente du CCAS,

Hélène CODILEAU

Le Secrétaire de séance,

Georges PARRY